



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de Grenoble
Cabinet de la rectrice**

Cabinet de la rectrice
Réf N° CAB/2021-065

Grenoble, le 2 septembre 2021

Affaire suivie par :
Le Cabinet
Tél : 04 76 74 70 20
Mél : ce.recteur@ac-grenoble.fr

La rectrice de l'académie de Grenoble

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de circonscription,
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du public
s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services de l'Éducation nationale,

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements privés,
s/c de Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de l'enseignement catholique,

Objet : Dispositif « Pass'Sport » - rentrée 2021.

L'année scolaire 2020-2021 a marqué une stagnation, voire un recul inquiétant, de la pratique des activités physiques et sportives. Le confinement a rompu des habitudes et renforcé la place des écrans. Nombreuses sont les familles à avoir renoncé à prendre une licence pour leur enfant, dépense jugée superflue dans le contexte économique et social induit par la crise sanitaire. Il importe de faciliter le retour des adhérents, notamment les plus jeunes, vers les associations et clubs sportifs. C'est pourquoi le Président de la République a souhaité soutenir de façon appuyée la prise de licence dans un club en cette rentrée scolaire 2021.

Le « Pass'Sport », qui prend la forme d'une allocation de rentrée sportive, permet à la fois de stimuler la relance du secteur sportif associatif et d'offrir aux enfants et aux jeunes les plus modestes l'accès à un cadre extrascolaire structurant et éducatif. Cette aide de 50 euros est destinée :

- aux enfants de 6 à 17 ans révolus bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2021 ;
- aux enfants de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- aux jeunes de 16 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Elle leur permettra de prendre une adhésion ou une licence dans une association sportive dès le mois de septembre 2021 et pour toute l'année scolaire. Pour les jeunes, il s'agit d'une opportunité, pour rejoindre un club, retrouver des camarades et pratiquer leur sport favori. Pour les familles, il s'agit d'un soutien socio-éducatif, d'une activité et d'un cadre structurant pour leur enfant.

Afin de garantir le bon fonctionnement de ce dispositif, les écoles et les établissements scolaires sont invités à faire connaître aux familles le « Pass'Sport », en diffusant le kit de communication élaboré par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et disponible sur son site internet (<https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/>).

Je vous remercie pour votre soutien dans cette démarche au service des élèves et de leurs familles.

Hélène Insel